

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU jeudi 18 septembre 2025 – 18 h 00**

*En l'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre – dix-huit heure
Le bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi
à la salle de réunion de la communauté de communes de COLOMBEY LES BELLES – 5, rue de
la Gare, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER*

Membres du bureau communautaire en exercice : 20

Quorum : 11

Votants présents : Philippe PARMENTIER – Jean-Pierre CALLAIS – Denis KIEFFER - Denis THOMASSIN – Denis VALLANCE – Alain GRIS – Claude DELOFFRE – Nathalie AUFRERE - Céline BOUVOT - Cécile DENIS – Charles FRANÇOIS – Valérie HOFFMANN - Émeline MAGNIER-CARETTI - Éric MATHIEU – Jérôme RUFFIN – Jean-Jacques TAVERNIER –Gérard WECKERING

Avaient donné procuration : Patrick AUBRY à Denis KIEFFER ;

Excusés : Patrick AUBRY – Alain GODARD - Benjamin VOINOT

Présents	17	Votants	18	Procuration	1
-----------------	----	----------------	----	--------------------	---

Secrétaire de séance : Denis THOMASSIN

Date de convocation : 12/09/2025

Date de publication : 25/09/2025

N°BC_2025_145_Financement complémentaire de la participation des écoles du territoire au Jardin des Mômes-édition 2025

Par délibération du 20 mars 2025, la Communauté de communes a attribué une subvention à la SCIC Turbul' lance pour la prise en charge du transport scolaire des écoles du territoire à destination du Jardin des mômes.

La subvention accordée ne devait pas dépasser 500€. Or à la vue de la participation plus importante des écoles du territoire et des difficultés financières de la SCIC, il est proposé de prendre en charge la totalité des frais de transports des écoles du territoire s'élevant à 900€. L'école de Favières et l'école de Ochey ont pu participer à la journée dédiée aux enfants du JDM 2025.

La somme de 455€ a déjà été versé à la SCIC. Le reste à verser sera de 445€.

Ce projet s'inscrit dans plusieurs axes de travail du projet de territoire et de la politique culturelle :

- 1.1.5. Poursuivre l'animation et la diffusion culturelle sur le territoire
- 1.4.8. Participer au coût de la mobilité pour l'accès aux offres culturelle (écoles, territoire...)
- Projet musique en Pays de Colombey et du Sud Toulais



Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- **APPROUVE** le projet "le jardin des mômes " et la demande de subvention de la SCIC TURBUL'LANCE.
- **DECIDE** de financer le projet pour l'année 2025 à hauteur de 900€ et de verser le solde, soit 445€ à la SCIC.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

Le secrétaire de séance,
Denis THOMASSIN



Le Président,
Philippe PARMENTIER

